

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	94 400	31,20	107,74	96 800	30 202	31.20	30202
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	12 852	45,11	259,40	12 900	5 819	45.11	5819
Taxe d'habitation (TH)	48 782	13,19	50,28	41 100	5 421	13.19	5421
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		0
<b>Total</b>					<b>41 442</b>		

  

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	<b>41442</b>

**Aide au calcul des taux par variation proportionnelle :** il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9	10		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		31.20		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	41442	=	1.000000		
Taxe d'habitation (TH)	41 442		13.19		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 149	0	-5 404		-4 255

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026**

Produits attendus des ressources à taux voté	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
				37187

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026  
 Date de réception de l'AR: 14/04/2026  
 009-210900841-DE\_2026\_038-DE  
 A G E D I

À FOIX

Le 16 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,  
 PHILIPPE POULAIN



Le 11 avril 2026  
 Pour la Commune,

La Maire,  
 Anne COURTIAL

et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b> a. Personnes de condition modeste 177 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Locaux industriels 0 d. Logements sociaux et longue durée 0  <b>Taxe foncière sur le non bâti :</b> 972 <b>Taxe d'habitation :</b> a. Dotation pour perte de THLV b. Dotation pour recentrage THRS c. Mayotte >>> <b>Cotisation foncière des entreprises :</b> a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire >>> b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations	<b>Taxe foncière sur le bâti :</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi 12 666  <b>Taxe foncière sur le non bâti :</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) 5 558 c. Par la loi (autres)  <b>Cotisation foncière des entreprises :</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi  <b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b> a. Résidences secondaires et assimilées 37 600 b. Logements vacants soumis à la THLV 3 500 c. Correction des bases THRS -3 241 d. Correction des bases THLV -4 706 e. Correction des bases MTHRS >>>	a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes  <b>5. RÉFORMES FISCALES</b> a. TVA compensant la TH >>> b. TVA compensant la CVAE 0 c. Coefficient correcteur 1,000000 d. Taux FB commune 2020 7,21 e. Taux FB département 2020 21,15

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
	national 12	départemental 13				14	15
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	46,63	116,58	8,84	107,74	a. National	>>>
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	123,24	308,10	48,70	259,40	b. Communal	>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,67	22,18	59,18	8,90	50,28	<b>Taux maximum :</b>	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
						b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
6.2. DIF						6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. ...la	Date de transmission de l'acte: 14/04/2026		e de laquelle...		a. Taux moyen départemental	11,61	Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
b. ...les	Date de réception de l'AR: 14/04/2026		ntés		b. Taux maximum de la majo	>>>	
	009-210900841-DE_2026_038-DE						
	A G E D I						34,61